



## DÉCISION

N° : 2025- 256

Exécutoire le : 06 AOUT 2025

Publiée / Notifiée le : 06 AOUT 2025

Visée le : 04 AOUT 2025

### COMMANDE PUBLIQUE

#### Marché 21023 : Fourniture, pose et mise en service d'un dispositif d'aide au covoiturage spontané

#### Avenant n°1 relatif à une modification des coordonnées du titulaire

Le Président de Grand Lac,

- Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 5211-10,
- Vu les délibérations en date du 28 juillet 2020, du 23 mars 2021, du 22 juin 2021 et du 30 janvier 2024 portant délégations du Conseil communautaire au Président de Grand Lac,
- Vu l'arrêté n°2020-33 portant délégation de fonction et de signature à M. Yves Mercier, 13<sup>ème</sup> vice-président de Grand Lac en charge de la commande publique,
- Vu le code de la commande publique,

Considérant la consultation lancée sous la forme d'un appel d'offre ouvert,

Considérant la notification effectuée le 12/08/2021 à l'entreprise ECOV

Considérant la nécessité de modifier les coordonnées : SIRET, adresse et RIB, du siège social du titulaire du marché

Considérant l'absence d'impact financier de cet avenant

### DÉCIDE :

#### ARTICLE 1 : AVENANT 1

De signer l'avenant 1 au marché 21023 avec l'entreprise ECOV désormais domiciliée 3 rue Maya Angelou, 44200 Nantes

#### ARTICLE 2 : NOTIFICATIONS

Une copie de la présente sera adressée à :

- Mme la Préfète de la Savoie,
- M. le Receveur,
- L'entreprise titulaire: ECOV

Cette décision, une fois exécutoire, pourra être contestée :

1. Par la voie du recours gracieux, dans les deux mois suivant son caractère exécutoire, par lettre adressée à Grand Lac, le silence gardé pendant deux mois valant rejet.
2. Par la voie du recours contentieux dans les deux mois suivant son caractère exécutoire, par introduction d'un recours auprès du Tribunal administratif de Grenoble, Place de Verdun.

Aix-les-Bains,

Le 13<sup>ème</sup> Vice-Président délégué à la  
commande publique  
Yves MERCIER

Signé électroniquement pour le Président, par délégation,  
par Yves MERCIER Vice Président Commande publique, travaux, patrimoine intercommunal et gens du voyage  
le 01/08/2025 15:02:01



## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :**

Décision n.2025-256 : Marché 21023 : Fourniture, pose et mise en service d'un dispositif d'aide au covoiturage spontané - Avenant n.1 relatif à une modification des coordonnées du titulaire

---

**Date de transmission de l'acte :** 04/08/2025

**Date de réception de l'accusé de réception :** 04/08/2025

---

**Numéro de l'acte :** Dec2016 ( voir l'acte associé )

**Identifiant unique de l'acte :** 073-200068674-20250801-Dec2016-AR

---

**Date de décision :** 01/08/2025

**Acte transmis par :** ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

---

**Nature de l'acte :** Actes réglementaires

**Matière de l'acte :** 1. Commande Publique  
1.1. Marchés publics  
1.1.3. Dossier d'avenant